

Les randonneurs choqués par l'abattage d'un arbre

Il trônait au milieu des pavés et constituait l'une des attractions paysagères de la voie. Mais l'arbre a été tronçonné il y a quelques jours, au grand dam des traileurs et randonneurs.

C'est «Manzel Mayou» qui a sonné l'alerte sur les réseaux sociaux il y a quelques jours, en publiant deux photos, un avant-après sur la grande ligne droite du Chemin des Anglais qui descend du plateau vers La Possession. Avant, il y avait un arbre au milieu des pavés, un tamarinier qui offrait un peu d'ombre et un brin de poésie à ceux qui randonnent entre la commune de l'Ouest et la Grande-Chaloupe. Après, il n'y a plus d'arbre, juste une souche tronçonnée.

La jeune femme s'est dite désenchantée et après elle, un déluge de commentaires s'est abattu sur Facebook. Son post est notamment partagé sur les pages des traileurs habitués du Grand Raid, dont le parcours emprunte le Chemin des Anglais. Les commentaires oscillent entre « Une œuvre d'art de la nature sauvage-



Le tamarinier, tel qu'il ornait le Chemin des Anglais il y a quelques semaines. (Photo Manzel Mayou)

ment décapitée, un bien naturel symbolique et historique... mais pourquoi l'avoir supprimé ??? Je l'admiraïs à chaque passage...», « Quel gâchis » « Des criminels » ou « Qu'on punisse le coupable et

l'oblige à en planter d'autres avec pic pelle manuellement quoi... » Certains posts interrogent la possibilité que l'arbre soit dangereux pour les promeneurs, mais la plupart mettent en cause l'auteur du

tronçonnage, attribué à la commune de La Possession.

Le site est en réalité un espace naturel sensible administré par le conseil départemental. Qui en a confié la gestion au Groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle (GCEIP). Hier, un peu surpris par la polémique, le Département expliquait que l'arbre avait été abattu en raison de son état sanitaire. S'il n'allait pas tomber immédiatement, le GCEIP assure qu'il était bien mort. Le Département précise que l'arbre relevait d'une espèce exotique envahissante et qu'il n'avait aucune valeur patrimoniale. Il figure néanmoins en photo sur la page internet qu'il consacre lui-même à l'espace naturel sensible de la Grande-Chaloupe et du Chemin des Anglais.